

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple-Un But-Une Foi*

Ministère des Finances et du Budget

Ministère du Commerce et des Petites  
et Moyennes Entreprises

02.07.2020\*011279

**Arrêté n°** **portant homologation**  
**des tarifs des prestations fournies par les**  
**Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) aux**  
**Petites et Moyennes Entreprises (PME) et aux**  
**Petites et Moyennes Industries (PMI) du Sénégal au**  
**titre du dispositif de soutien au financement des**  
**PME/PMI**

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,**  
**LE MINISTRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES**  
**ENTREPRISES,**

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2008-25 du 28 juillet 2008 autorisant le Président de la République à ratifier le Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), adopté à Ouagadougou, le 20 janvier 2007 ;
- VU la décision n° 29/CM/UMOA du 29 septembre 2015 relative à la mise en place d'un dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- VU la loi d'orientation n° 2020-02 du 07 janvier 2020 relative aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- VU le décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat Général du Gouvernement et les ministères, modifié ;
- VU le décret n° 2019-1819 du 02 novembre 2019 fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-1837 du 07 novembre 2019 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;
- VU le décret n° 2019-1861 du 07 novembre 2019 relatif aux attributions du Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;

**VU** l'arrêté n°00646 du 17 janvier 2018 portant création et organisation du Comité d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement (CISAE) des PME/PMI du Sénégal ;

**VU** le procès-verbal de la réunion du Comité d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement (CISAE) du 16 novembre 2018, portant négociation des tarifs à appliquer par les Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) des PME/PMI du Sénégal ;

**VU** la lettre du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) référencée DABFE/SFE/00263/05/2017 du 22 mai 2017 ;

**VU** la lettre n°753 du 12 mars 2019 du Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest au Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;

**VU** la lettre n°4689 du 07 novembre 2019 du Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest au Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Sur présentation du Directeur des Petites et Moyennes Entreprises,

### ARRETENT :

**Article premier.** - Les tarifs des prestations de services aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) sont homologués, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans les Etats membres de l'UEMOA, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Services	Plafond des tarifs appliqués en FCFA				
	Forfaitaire			Unitaire	
	Micro entreprise 0<CA<30M	Petite entreprise 30M<CA<100M	Moyenne entreprise 100M<CA<1000M	Micro entreprise 0<CA<30M	Petite entreprise 30M<CA<100M
<b>I. Diagnostic d'entreprise</b>	50.000	150.000	250.000	100.000	200.000
1.1 Identification des forces et des domaines de fragilité	50.000	150.000	250.000	50.000	100.000
1.2 Propositions de plans d'actions, de mesures correctrices et préventives et suivi				50.000	100.000
<b>II. Renforcement des capacités : formation, appui-conseil, mise à niveau et coaching</b>	50.000	100.000	200.000	50.000	150.000
2.1 Formation par personne				25.000	50.000
2.2 Accompagnement à la création ou à la formalisation de la société	50.000	100.000	200.000	25.000	100.000
<b>III. Structuration et élaboration de plans d'affaires et d'états financiers (coaching, orientation vers des experts, mise à disposition d'outils dédiés)</b>	50.000	100.000	200.000	100.000	250.000
3.1 Assistance aux PME/PMI de disposer de plans d'affaires				50.000	100.000

3.2 Assistance aux PME/PMI de disposer d'états financiers	50.000	100.000	200.000	50.000	150.000
<b>IV. Suivi ex-post des financements</b>	<b>Forfait ou 1%</b>	<b>Forfait ou 1%</b>	<b>Forfait ou 1%</b>	<b>150.000</b>	<b>300.000</b>
4.1 Montage de dossiers de demande de crédit	50.000	150.000	250.000	50.000	100.000
4.2 Recherche d'un partenaire financier (banque, établissement financier à caractère bancaire spécialisé dans le crédit-bail, le prêt, l'affacturage, le cautionnement, le paiement)				50.000	100.000
4.3 Suivi du remboursement				50.000	100.000
4.4 Accompagnement sur le marché financier	NA	NA	NA	NA	NA
<b>V. Autres</b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>
<b>Total</b>	<b>Max. 200.000</b>	<b>Max. 500.000</b>	<b>Max. 1.000.000</b>	<b>Max. 500.000</b>	<b>Max. 1.000.000</b>

**Article 2.-** Les tarifs appliqués par les Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) retenues par le Comité d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement (CISAE) ne peuvent excéder les montants figurant sur cette grille tarifaire.

**Article 3.-** Le Directeur de la Monnaie et du Crédit (DMC) et le Directeur des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

Le Ministre des Finances et du Budget




Abdoulaye Daouda DIALLO

Le Ministre du Commerce et des  
Petites et Moyennes Entreprises



Assome Aminata DIATA